



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030892

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/01/2025 15H42 C:004400 I:24896

V/Email reçu le Vendredi 31/01/2025 à 15H42

SDC 'Le Square Maréchal'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : SQUARE MARECHAL(COP)
15/17, RUE CHRYSOSTHOME
ALLEE A ET B
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 18 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N15/17 CHRYSOSTOME - CONTACTER M LOVAS - TEL:*06 64856111* POUR
LES ACCES

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE ALARME QUI S'EST DECLENCHEE DANS
L'ARMOIRE ELECTRIQUE SUR LE PARKING DEVANT LA FOSSE OU SE TROUVE LA
POMPE DE RELEVAGE AU NIVEAU DE L'ALLEE 17

Donneur d'ordre : Mme J. PAYET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 31/01/2025 A 17H45 :
PAS DE CLE D'ACCES AU TABLEAU ELECTRIQUE.
REPLI.

LE 04/02 A 08H30 :
LA POMPE 2 EST DISJONCTEE
REMISE EN SERVICE ET NETTOYAGE DES FLOTTEURS
BON FONCTIONNEMENT
REPLI

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 04/02/25 à 17H58 M. O. PAUTET

CS LCOMPTER Email envoyé le 03/02/25 à 07H36 M. O. PAUTET

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,25	H.Ouvrier Electricien le 31/01	2	73,82	92,27
1,25	Sup.H.50%-Electr. +17h/20h-Sa 7h/12h	2		Pour mémoire



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030892

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	H.Ouvrier Electricien le 04/02	4	73,82	110,73
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	39,45	39,45
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	4	39,45	39,45
TOTAL H.T.				311,02
T.V.A. a 10,00%				31,10
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>342,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.